

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_23
id. 1898

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 3 LOGEMENTS
13 RUE VICTOR BRUN
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements situés 13 rue Victor Brun à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 369 062 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI 40 ans	210 668,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	84 766,00 €
* Subvention C.M.T.R.	30 000,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	43 628,00 €
Total	369 062,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 295 434 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 11505.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 118 173,60 €, soit 40 % d'un montant global de 295 434 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 22 octobre 2014.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements 13 rue Victor Brun à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 118 173,60 € pour 2 prêts PLAI d'un montant global de 295 434 €, contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans le contrat n° 11505 ;
- Précise que le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 22 octobre 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC